

LES ETAPES D'UNE DEMANDE

SAISIE DE LA DEMANDE

Demande de matériel via la plateforme 3D Ouest 1 an maximum avant

Saisie autonome sur la plateforme ou support du guichet unique (maximum 1 an avant et minimum 3 mois avant votre évènement)

Accusé de réception automatique envoyé

REPOSE A LA DEMANDE

Réponse à l'association

Envoi de la réponse + pièces administratives 15 jours après la réception de votre demande sur la plateforme en ligne.

Traitement administratif de l'association

Envoi au référent matériel ou dépose guichet unique : contrat signé, assurance et **chèque de caution de 300€ si évènement supérieur à 50 personnes ou emprunt de matériel sensible, sinon pas de caution.**

Livraison et / ou retrait du matériel

Si possible, l'association retire le matériel à Corné + état des lieux
Si impossibilité ou matériel spécifique, livraison par Loire-Authion et **état des lieux sur site de dépose sécurisé (cour fermée...)**

LIVRAISON / RETRAIT MONTAGE / DEMONTAGE

Montage / Démontage

Sauf matériel spécifique, montage par les bénévoles avec notice

Retour ou reprise du matériel

Même procédé que le retrait

CAUTIONS

Gestion des cautions (remboursement ou non...)

Chèque de caution redonné ou garder 1 an sur demande. En cas de problème sur le matériel, un point sera fait en présence des élus Vie Associative

Associations

Référent matériel / Service TEVAS

Pôle logistique / Services techniques